

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUIN 2026**

L'An Deux Mille Vingt Six, le mercredi trois juin à dix-huit Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Francis PETRICIG.

Étaient présents : Thierry DUBUIS, Francis PETRICIG, Nicolas BUIS, Éric LLAMAS, Virginie MAS, Alain STEPHAN, Michel JEANNOT, Elma SOURD, José GARCIA, Jean-Michel FLUTET, Gersende GRANADO, Catherine ARNAUD, Xavier ESTOURNEL, Hanaë-Marie GAMER

**Objet : Désignation de délégué élu au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Le Président informe les membres de l'assemblée que le Syndicat Intercommunal Murois a adhéré au CNAS le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il explique que à la suite du changement de l'exécutif il convient de désigner un représentant du Syndicat Intercommunal Murois au sein du CNAS en qualité de délégué élu.

Après délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

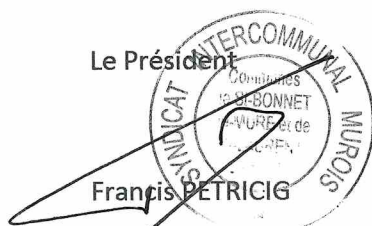
- **DESIGNE** Monsieur Alain STEPHAN membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter le Syndicat Intercommunal Murois au sein du CNAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 3 juin 2026

Le Président



Francis PETRICIG

Le secrétaire de séance



José GARCIA